

Togo: Boukpassi appelle à déclarer les naissances et retirer les actes



Le ministre togolais de l'administration territoriale a donné jeudi le ton à la célébration au Togo de la première journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques d'état civil. Prévue pour être observée chaque 10 août par l'Union Africaine, cette journée sera marquée par plusieurs activités au Togo. La célébration démarrée jeudi sera une occasion pour sensibiliser le public sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil. A l'occasion, le ministre Payadowa Boukpassi appelle les parents à déclarer les naissances et à retirer les actes une fois établis.

Placée sous le thème : « Des actes de naissance pour tous, une nécessité pour la protection des droits humains et pour la promotion de l'inclusion », la célébration sera marquée par des activités de sensibilisation des populations. Il sera question de parler de la nécessité des déclarations des naissances mais aussi du retrait des actes établis.

Les acteurs de la chaîne de formalisation des faits d'état civil seront appelés à rapprocher davantage l'état civil des citoyens. C'est également une occasion pour les collectivités territoriales de sensibiliser et de faire connaître encore une fois l'importance de l'état civil aux populations.

{loadmoduleid 210}

Pour le ministre de l'administration territoriale, le gouvernement togolais s'est engagé à tout mettre en œuvre pour un état civil moderne au service des populations. Payadowa Boukpassi a affirmé que l'état civil est un maillon essentiel dans le processus d'inclusion des populations. Il a invité les parents, où qu'ils soient, à prendre conscience et à déclarer systématiquement leurs enfants dès leur naissance.

« En vue de faciliter la procédure d'enregistrement, le gouvernement à travers la loi relative à l'organisation de l'état civil a prolongé le délai de 30 jours à 45 jours », a-t-il dit.

En ce qui concerne la sensibilisation, le ministre indique les maires, les chefs traditionnels, les leaders religieux et d'opinion, les présidents des Comités cantonaux et villageois de développement, les présidents des associations de parents d'élèves, les représentants des organisations de la société civile ont un rôle important à jouer.

Payadowa Boukpassi n'a pas manqué de témoigner la reconnaissance du gouvernement aux partenaires dont Plan International, le PNUD, l'UNICEF, la GIZ, ... pour leur appui en matière de sensibilisation sur la question. Il reconnaît que beaucoup reste encore à faire.

« La sensibilisation doit concerner aussi le retrait des actes de naissance après leur établissement. Il s'agit là aussi d'une prise de conscience de parents qui, dans bien des cas, ne se présentent pas à l'état civil pour retirer l'acte établi à leur demande », a-t-il exhorté.

Fogan Adégnon, Président de l'Union des Communes du Togo (UCT) a, pour sa part, expliqué que l'état civil justifie les droits qui font d'un homme un citoyen en lui permettant de

participer pleinement à la vie politique et sociale de sa localité et partant de son pays.

Le Contre-amiral a relevé que les états civils constituent une source d'information statistique sur la population dont la taille et l'évolution permettent d'avoir une vision sur les services de bases à mettre en place et par suite des investissements à rechercher.

Dans son intervention dans le cadre du lancement, Markus Wagner, le Chef de la coopération allemande a fait savoir que l'état civil est d'une grande importance pour tout citoyen que pour l'état.

Notons qu'au Togo, l'apothéose de cette première journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques d'état civil est prévue à Kara (420 km de Lomé) le 10 août prochain, date officielle de la célébration.

{loadmoduleid 212}